



19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT

06.37.13.07.72

2.2

## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

### **PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT**

- A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

#### **Déroulement**

1. Une fiche de positionnement (annexe 1)
2. Une évaluation sur tablette à l'auto-école (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.

- B. **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou A1-A2

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

#### **Déroulement**

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation sur tablette à l'auto-école (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

#### **CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/nord/pailencourt/auto-ecole-sabrina>

Rubrique : « documents utiles ».



**19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT**

**06.37.13.07.72**

2.2

## **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B**

### **AVANT LA FORMATION**

Pour débiter votre formation, une évaluation de départ sera réalisée.

Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débiter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires à votre formation pour que vous puissiez obtenir votre permis de conduire. Selon votre progression, votre implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

#### **Moyen :**

L'évaluation se déroule sur tablette (support égal+) à l'auto-école.

#### **Durée :**

Elle dure environ 30 minutes.

#### **Détail des compétences évaluées :**

<b>CAPACITÉS SENSORI-MOTRICES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité de transfert sensori-moteur</li><li>• Connaissances des procédures sensori-motrices</li></ul>	<b>FACTEURS DE VOLONTÉ</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sentiment d'auto-efficacité</li><li>• Motivation pour la formation à la conduite</li><li>• Persévérance</li><li>• Implication, rythme d'apprentissage</li></ul>
<b>CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité de transfert cognitif</li><li>• Capacité de compréhension de modèles et de scripts</li><li>• Connaissances de procédures et de sécurité</li><li>• Capacité d'auto-évaluation</li></ul>	<b>CAPACITÉS DE PERCEPTION, D'ÉVALUATION ET DE DÉCISION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité de perception et de sélection d'indices</li><li>• Capacité de compréhension et de situation</li><li>• Capacité de prévision et d'anticipation</li><li>• Capacité d'évaluation de distances et de vitesses</li><li>• Capacité décisionnelle</li><li>• Capacité visuo spatiale</li><li>• Capacité de traitement (temps de réaction et de traitement)</li></ul>
<b>ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intérêt pour la conduite et l'apprentissage</li><li>• Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire, valorisation</li><li>• Réaction à l'échec, besoin de soutien</li><li>• Image de soi (Facilité à apprendre)</li></ul>	<b>CAPACITÉS D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL</b>

À la suite de l'évaluation, un bilan apparaît avec un nombre de points et en fonction un volume de formation prévisionnel.



19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT

06.37.13.07.72

2.2

Un exemplaire est remis à l'élève et signé.

**Exemple :**

	NIVEAU			POINTS	
	Maîtrise	Satisfaisant	Progressif	Acquis	Potentiels
<b>CAPACITÉS et CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES</b>			😊	5 / 22	
Habiletés				1 / 18	
Connaissance de procédures (démarrer, s'arrêter, changer de vitesse)				4 / 4	
<b>CAPACITÉS DE COMPREHENSION ET DE TRAITEMENT</b>			😞	3 / 14	
Compréhension et mémoire à long terme				0 / 3	
Compréhension des situations				1 / 7	
Connaissances de procédures de sécurité				0 / 1	
Auto-évaluation				2 / 3	
<b>ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS</b>			😊	6 / 6	0 / 6
Intérêt pour la conduite et l'apprentissage				1 / 1	0 / 1
Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire				3 / 3	0 / 3
Réaction à l'échec				1 / 1	0 / 1
Image de soi, facilité à apprendre				1 / 1	0 / 1
<b>FACTEURS DE VOLONTÉ</b>			😊	3 / 6	0 / 1
Sentiment d'auto-efficacité				1 / 2	
Motivation pour la formation à la conduite				1 / 1	0 / 1
Persévérance				0 / 2	
Implication, Rythme d'apprentissage				1 / 1	
<b>CAPACITÉS DE PERCEPTION, D'ÉVALUATION ET DE DÉCISION</b>			😊	16 / 24	5 / 24
Perception et sélection d'indices				3 / 4	3 / 4
Prise en compte des indices				3 / 4	0 / 4
Prévision et anticipation				2 / 4	1 / 4
Évaluation des distances et des vitesses				1 / 2	1 / 2
Prise de décision				0 / 2	2 / 2
Vision de l'espace				5 / 6	0 / 6
Temps de réaction et de traitement				1 / 2	1 / 2
<b>CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL</b>			😊	8 / 10	0 / 10
<b>TOTAL</b>				<b>41 / 82</b>	<b>5 / 41</b>
				<b>Volume d'heures proposé 27 à 32 heures</b>	

### **AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences intermédiaires sont menés, permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

**Exemple :**

BILAN DE COMPÉTENCES INTERMÉDIAIRE		
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule et savoir s'installer	En cours d'acquisition	Acquis
Manipuler le véhicule et ses commandes	En cours d'acquisition	Acquis
Regarder autour de soi, avertir et diriger le véhicule	En cours d'acquisition	Acquis
Connaître la signalisation, les différentes priorités et savoir les respecter	En cours d'acquisition	Acquis
Adapter allure et placement, anticiper et changer de direction	En cours d'acquisition	Acquis
Réaliser les manœuvres en sécurité	En cours d'acquisition	Acquis
<b>INDIQUER UN VOLUME D'HEURES</b>		
8 h		
<b>COMMENTAIRE</b>		



**19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT**  
**06.37.13.07.72**

2.2

### **EN FIN DE FORMATION**

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

**Exemple :**

EXAMEN BLANC				
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	0	1	2	
Effectuer des vérifications du véhicule	0	1	2	3
Connaître et utiliser les commandes	E	0	1	2 3
<b>Appréhender la route</b>				
Prendre l'information	E	0	1 2	3
Adapter son allure aux circonstances	E	0	1 2	3
Appliquer la réglementation	E	0	1 2	3
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>				
Communiquer avec les autres usagers	E	0	1 2	3
Partager la chaussée	E	0	1 2	3
Maintenir des espaces de sécurité	E	0	1 2	3
<b>Autonomie conscience du risque</b>				
Analyse des situations	0	0.5	1	
Adaptation aux situations	0	0.5	1	
Conduite autonome	0	0.5	1	
<b>Compétences transversales</b>				
Conduite économique et respectueuse de l'environnement	0	1		
Courtoisie	0	1		
<b>TOTAL</b>				
Favorable		24.5 points		

**CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/nord/pailencourt/auto-ecole-sabrina>

Onglet « documents utiles »



**19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT**

**06.37.13.07.72**

2.2

## **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATIONS AUX CATÉGORIES A1 et A2**

### **AVANT LA FORMATION**

Pour débiter votre formation, une évaluation obligatoire de vos compétences, va être réalisée. Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel et d'organiser un calendrier de formation.

#### **Moyen :**

L'évaluation se déroule sur tablette (support égal+ moto) à l'auto-école.

#### **Durée :**

Elle dure environ 30 minutes.

#### **Détail des compétences évaluées :**

L'évaluation distingue 2 catégories de capacités :

- Celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
  - des capacités sensori-motrices,
  - et des capacités d'équilibre ;
  - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- Celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
  - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
  - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.
- L'évaluation est complétée par l'évaluation d'aptitudes :
  - Les facteurs de volonté et de motivation ;
  - Les aspects émotionnels et affectifs.

À la suite de l'évaluation, un bilan apparaît avec un nombre de points et en fonction un volume de formation prévisionnel.

Un exemplaire est remis à l'élève et signé.

### **AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

### **EN FIN DE FORMATION**

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

### **CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/nord/pailencourt/auto-ecole-sabrina>

Onglet « documents utiles »



**19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT**

**06.37.13.07.72**

2.2

## **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION À LA CATÉGORIE AM**

### **AVANT LA FORMATION**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos connaissances et vos compétences, d'une durée de **20 minutes**, va être réalisée.

#### **Le moyen utilisé**

Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur votre profil d'élève, vos expériences de conduite d'un 2 roues et vos connaissances en code de la route ainsi qu'un entretien avec un enseignant sur vos connaissances liées aux techniques du véhicule.

Celle-ci pourra être complétée lors de la première leçon pratique hors circulation.

#### **Items évalués**

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :

- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :

- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

#### **Exemple :**



19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT

06.37.13.07.72

2.2

**1 Expérience de la conduite et motivations**

Je passe le permis AM pour :

- me déplacer au quotidien (lycée, travail, etc.)
- me déplacer uniquement le week-end ou pendant les vacances scolaires

J'ai une première expérience de la route (plusieurs choix possibles) :

- à vélo Oui  Non
- en voiture (conduite accompagnée) Oui  Non
- à cyclomoteur (club, moto-école...) Oui  Non

Passer le permis AM est un choix qui vient (plusieurs choix possibles) :

- de mes parents
- de l'envie de faire comme mes ami(e)s
- de moi-même

**2 Conduite et sécurité routière**

Pour moi, circuler à cyclomoteur (plusieurs choix possibles) :

- est sans danger
- demande de bien connaître le code de la route
- me rend responsable vis-à-vis des autres usagers

En circulant en groupe, mon comportement peut être différent :

Oui  Non

En général, quand je suis à pied ou à vélo, je respecte le code de la route :

Oui  Non

**3 Connaissances théoriques**

En circulation, la fatigue peut dégrader ma conduite : Oui  Non

La consommation d'alcool perturbe l'équilibre : Oui  Non

Sans dépasser la vitesse autorisée dans une rue, ma vitesse peut être excessive : Oui  Non

À cyclomoteur, je dois porter des gants homologués : Oui  Non

À hauteur d'un stop, si aucun usager n'arrive, je dois marquer l'arrêt : Oui  Non

**4 Connaissances pratiques**

La commande de frein arrière d'un cyclomoteur se trouve :

- je ne sais pas
- à droite du guidon
- à gauche du guidon

Pour une bonne trajectoire, mon regard est fixe et se porte juste devant le véhicule :

Oui  Non

Dans un virage, mon cyclomoteur va avoir tendance à me déporter vers :

- l'extérieur
- l'intérieur

J'ai déjà quelques notions sur le fonctionnement mécanique d'un cyclomoteur :

Oui  Non

### AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

### EN FIN DE FORMATION

Votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.

### CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/nord/pailencourt/auto-ecole-sabrina>  
Onglet « documents utiles »



**19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT**

**06.37.13.07.72**

2.2

### **MODALITÉS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP**

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour des handicap « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (<https://www.ceremh.org>).

Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les auto-écoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

#### **INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉTAPES A SUIVRE :**

##### La visite médicale :

- Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

##### L'épreuve du code de la route :

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 9 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

- Des séances spécifiques peuvent être organisées **pour les candidats maîtrisant mal la langue française**. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel
- Des séances spécifiques sont organisées pour les **candidats sourds ou malentendants**. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un **traducteur-interprète spécialisé en langage des signes**, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). Il est également possible de recourir à un **dispositif de communication adapté** de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.
- Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :
  - Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
  - Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;



**19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT**

**06.37.13.07.72**

2.2

- Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;

- Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un **handicap spécifique de l'appareil locomoteur**, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle.

Apprendre à conduire avec des aménagements :

- Si vous êtes apte un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire :

- Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :
  - Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
  - Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.
- Dans le cas d'une régularisation du permis :  
On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap.  
Cette régularisation vous redonne le droit de conduire.  
L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé :

- Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :
  - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
  - aux leçons de conduite,
  - aux aménagements du véhicule.
- De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

**CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/nord/pailencourt/auto-ecole-sabrina>

Onglet « documents utiles »



19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT

06.37.13.07.72

2.2

**ANNEXE 1**

**QUESTIONNAIRE TRANSITION PROFESSIONNELLE**

DATE :	REPLIE PAR :
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Sur place <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> PROSPECT	<input type="checkbox"/> CLIENT
ÉTAT CIVIL NOM : PRÉNOM : AGE : Tél fixe : Portable : Email : .....@..... Adresse :	
DONNÉES ENTREPRISE Raison sociale : Contact : Tél : Email : .....@..... Adresse :	
Nombre de salariés à former : Précisions :	
SITUATION FACE À L'EMPLOI	
BESOIN EN FORMATION EXPRIMÉ	
DATE EN FORMATION SOUHAITÉE : DU / / AU / /	
MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES	
PRÉREQUIS :	
PROPOSITION FAITE LE : / / PAR :	
CLASSÉ SANS SUITE : OUI NON	



19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT  
06.37.13.07.72

2.2

**ANNEXE 2**



**Attestation sur l'honneur  
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte  
personnel de formation (CPF)**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (cocher le permis financé) :

- |                             |                              |                              |                              |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Catégorie A                 | Catégorie B                  | Catégorie C                  | Catégorie D                  |
| <input type="checkbox"/> A1 | <input type="checkbox"/> B   | <input type="checkbox"/> C   | <input type="checkbox"/> D   |
| <input type="checkbox"/> A2 | <input type="checkbox"/> B1  | <input type="checkbox"/> C1  | <input type="checkbox"/> D1  |
|                             | <input type="checkbox"/> B96 | <input type="checkbox"/> C1E | <input type="checkbox"/> D1E |
|                             | <input type="checkbox"/> BE  | <input type="checkbox"/> CE  | <input type="checkbox"/> DE  |
|                             | <input type="checkbox"/> B78 |                              |                              |

**Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :**

- 1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

**3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :**

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

**Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :**

**Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.**

Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....

.....

**Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :**

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (préciser) : .....



19, RUE D'ESTRUN 59295 PAILLENCOURT

06.37.13.07.72

2.2



Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? : .....

- J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.
- Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.  
Préciser laquelle ou lesquelles : .....

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- OUI                       NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand : .....

Je soussigné M/ Mme .....  
domicilié(e) à .....

- Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.

*Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.*

A .....Le.....

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

*Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.*